

LE MONDE ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE



ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS :

Un an, 21 francs ; — Six mois, 11 francs ; — Trois mois, 6 francs.

Le numéro : 35 c. à Paris — 40 c. dans les départements.

Tout numéro demandé quatre semaines après son apparition, sera vendu 40 c.

Le volume semestriel : 11 fr. broché. — 16 fr. relié et doré sur tranche.

LA COLLECTION DES 21 VOLUMES : 237 FRANCS.

42^e Année. N^o 361. — 11 Janvier 1868

DIRECTION ET ADMINISTRATION : 15, RUE BREDA.

DIRECTEUR : POINTEL.

BUREAUX DE VENTE & D'ABONNEMENT : 9, RUE DROUOT

BUREAUX DE VENTE ET D'ABONNEMENT :

9, RUE DROUOT

Toute demande d'abonnement non accompagnée d'un bon sur Paris ou sur la poste, toute demande de numéro à laquelle ne sera pas joint le montant en timbres-poste, sera considérée comme non avenue. — Toute réclamation, toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée. — On ne répond pas des manuscrits envoyés.

SOMMAIRE

TEXTE : *Courrier de Paris*, par Charles Yriarte. — Le musée de Saint-Germain, par Maxime Vauvert. — L'hiver à Paris, par M. V. — Amparo, mémoires d'un fou, par Fernandez y Gonzalez. — Revue littéraire, par Philippe Dauriac. — La collection de Khalil-Bey, par A. Hermant. — *Courrier du Palais*, par Petit-Jean. — Vase commandé par le cercle de l'Union de Limoges par M. V. — M. Chervin aîné, fondateur de

l'institution des bégues, par Léo de Bernard. — Le capitaine Charles de Saint-Martin, par M. V. — Les richesses gastronomiques de la France, par Charles de Lorbae. — Le réquisitoire d'un pessimiste, par Pierre Véron. — Théâtres, par Ch. Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — *Courrier de la Mode*, par la vicomtesse de Renneville. — Foyer-calorifère L. Duport, par M. V. — Echecs, par Paul Journoud. — FEUILLETON : *Le Démon de la Chasse*, par Elie Berthet.

GRAVURES : Bois de Boulogne : aspect du lac inférieur pendant les gelées ; *Skating-Club*. — Restauration du musée de Saint-Germain. — Aspect de la Seine à la hauteur du pont Neuf. — Le Tasse dans la maison des fous. — Beaux-Arts : Vase en biscuit ; la toilette de mademoiselle de Bois. — M. Chervin aîné. — Le capitaine Charles de Saint-Martin. — Culture de la vigne dans le Médoc. — Foyer-calorifère, système L. Duport. — Rébus.



HIVER DE 1868. — Bois de Boulogne. — Aspect du lac inférieur pendant les gelées.

FOYER CALORIFÈRE L. DUPORT

Un foyer domestique, pour satisfaire à toutes les exigences, doit remplir quatre conditions principales :

En premier lieu, le tirage doit être suffisant ;

En second lieu, il doit avoir une capacité et des dimensions telles que l'on puisse y brûler toutes sortes de combustibles, bois, coke, charbons, anthracite, tourbe et lignite ;

En troisième lieu, le prix de revient doit être tel qu'il soit à la portée de toutes les bourses ;

Et enfin, il doit être construit dans les conditions les plus économiques, c'est-à-dire de manière à utiliser, dans les plus grandes limites possibles, le combustible employé.

Le foyer-calorifère, système Dupont, 34, rue Impériale, à Lyon, satisfait à toutes ces conditions. L'expérience sur de nombreux appareils installés a démontré que la disposition adoptée activait le tirage, et que des cheminées dans lesquelles le tirage était à peu près nul, et qui par certains vents donnaient une fumée telle que les chambres devenaient inhabitables, ont, après l'installation de ces appareils, vu disparaître tous les inconvénients signalés.

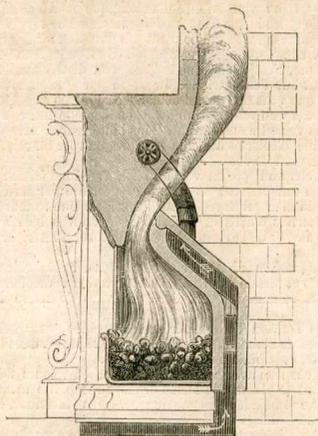
Les dimensions du foyer sont calculées de façon à pouvoir brûler indifféremment des bûches ou du combustible minéral ; ces dimensions ont été arrêtées, après une série d'expériences faites avec différentes sortes de combustibles.

Le prix de revient de l'appareil en lui-même est peu élevé ; mais, si on veut en fermer l'appareil dans des cadres ornements, on a une série de prix, variant suivant la nature et la dimension des ces cadres.

Le four repose sur ce principe que partie des gaz dégagés par la combustion s'échappe dans les foyers ordinaires sans produire de calorique, tandis que, soumis à une température suffisante après le moment où ils ont quitté la masse en feu, ils pourraient brûler et augmenter ainsi considérablement la quantité de chaleur émise par le foyer ; que, d'autre part, la chaleur à laquelle sont portées les parois de ce foyer n'est point utilisée, et qu'elle pourrait l'être en faisant passer sur elles un courant d'air froid, qui s'échaufferait dans ce passage et se répandrait dans l'appartement.

Pour utiliser les gaz, on a placé la sortie de ces gaz sur le devant de l'appareil ; ceux qui se dégagent dans le fond de la grille, sont ainsi obligés de lécher les parois pour arriver à l'orifice, au lieu de s'échapper directement, comme dans les foyers ordinaires ; les parois en terre réfractaire conservent bien la chaleur et ont une température suffisante pour brûler les gaz qui se dégagent.

Pour utiliser encore la chaleur des parois, on a formé l'appareil de deux appareils concentriques, laissant entre eux un espace de trois à quatre centimètres, espace divisé par des cloisons horizontales ou verticales, disposées de façon qu'un courant entrant



Coupe du profil du foyer.

par la partie inférieure soit obligé de parcourir le plus grand développement possible pour arriver à la partie supérieure. On fait une ouverture, soit dans le mur du bâtiment, soit dans le plancher lui-même : cette ouverture est munie d'une valve qui se ferme par des conduits avec la partie inférieure de l'intervalle laissé vide entre les deux fonds de l'appareil ; l'air entrant par cette ouverture fait une série de circuits dans cet espace et vient ressortir par des orifices ménagés sur les parois latérales de la cheminée ; le tirage de ce courant est dû naturellement à la différence entre la température de l'air entrant et celle de l'air chauffé.

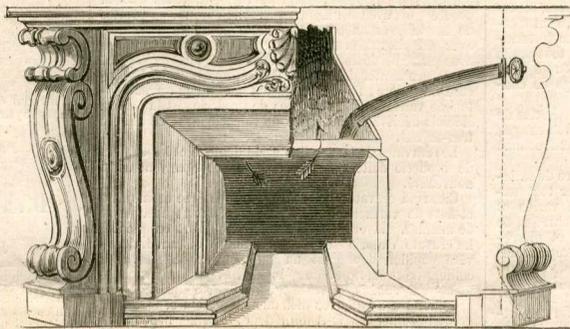
L'expérience constate que le parcours auquel l'air est assujéti, dans le foyer-calorifère, est suffisant pour chauffer cet air à une température élevée ; et, après que le feu est complètement éteint, les bouches de chaleur continuent encore à donner de l'air chaud pendant plusieurs heures.

Les poêles et les cheminées-calorifères en fonte, ou en tôle, ont l'inconvénient de répandre une odeur désagréable et nuisible, ce qui doit probablement être attribué à la décomposition des matières organiques qui sont dans l'air, par leur contact avec les parois chaudes ; d'autre part, le feu les détériore promptement, surtout si l'on emploie du combustible minéral.

Les cheminées ordinaires n'utilisent avec le bois qu'environ 6 0/0 de la chaleur totale dégagée par le combustible, et 13 avec le coke et la houille ; tandis que ce nouveau foyer utilise au moins 60 0/0, et peut supporter une température de 2,000 degrés : il donne un chauffage très-doux et plus prolongé.

Cet appareil, à raison de la section très-faible, mais suffisante, donnée au passage de la flamme et des gaz brûlés, permet d'arrêter en un instant un feu de cheminée ; cette considération est de la plus grande importance.

Le modèle que nous reproduisons suffit pour chauffer une pièce de 120 mètr. cubes.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. — Foyer-calorifère, système L. Dupont, de Lyon.

